

INFORMATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

ce document est à conserver toute l'année!

La **rentrée scolaire** aura lieu pour toutes les classes le

Lundi 16 août 2021

Les élèves de **3P à 8P** commenceront les cours à **8H**;

Pour les enfants de **1P et 2P** selon l'horaire donné par les maîtresses.

LIEU DES COURS ET ENSEIGNANT-E-S TITULAIRE-S :

1P/2P	Ecole de Courtemaîche (Sophie Varrin)
1P/2P	Ecole de Buix (Léna Cerf et Tiffany Joerin)
3P	Ecole de Buix (Myriam Gigon)
4P	Ecole de Buix (Amélie Meusy)
5P	Ecole de Courchavon (Lorraine Charmillot)
6P	Ecole de Montignez (Dominique Voirol)
7P	Ecole de Courtemaîche (Sara Cattin)
8P	Ecole de Courtemaîche (Hildegarde Lièvre)

VACANCES SCOLAIRES ET AUTRES CONGÉS :

Automne	du lu 11 au ve 22 octobre 2021
Noël	du ve 24 décembre 2021 au ve 7 janvier 2022
Hiver	du lu 21 au ve 25 février 2022
Pâques	du lu 11 avril au ve 22 avril 2022
Ascension	je 26 et ve 27 mai 2022
Pentecôte	lu 6 juin 2022
Fête-Dieu	je 16 et ve 17 juin 2022
Été	du lu 4 juillet au ve 12 août 2022
Rentrée	mardi 16 août 2022

Les 1er novembre, lundi de St-Martin, mardi après-midi de Carnaval, 1er mai et 23 juin **sont aussi fériés.**

TELEPHONES

ECOLES : à appeler si votre enfant est absent			
Buix		032 475 52 12	
Courchavon		032 466 22 11	
Courtemaîche		032 466 39 58	
Montignez		032 475 57 27	
ENSEIGNANTS • TES			
Cattin	Sara	078 874 91 60	7P
Cerf	Léna	077 523 89 34	1P-2P Bx
Charmillot	Lorraine	032 475 52 63	5P
Gigon	Myriam	032 475 59 76	3P
Joerin	Tiffany	079 659 04 26	1P-2P Bx / anglais
Lièvre	Hildegarde	032 466 23 10	Directrice / 8P
Meusy	Amélie	078 610 26 98	4P
Plumey	Lucine	077 420 16 49	activités créatrices
Seuret	Magalie	078 827 04 26	auxiliaire
Varrin	Sophie	079 636 06 21	1P-2P Ct
Voirol	Dominique	079 654 97 30	6P
Weber	Mathilde	079 912 75 59	auxiliaire
Scherler	Coralie	079 261 68 69	enseignante de soutien
TRANSPORTS : à appeler si votre enfant ne prend pas le transport			
Bus Crétin	079 609 66 40 (blanc)	079 433 26 35 (gris)	
Car Postal		076 326 50 57	
COMMISSION D'ÉCOLE			
Choffat	Alexis	032 466 19 62	Président
Spinetti	Florian	032 533 15 31	Vice-Président
Bürgi	Nathalie	079 305 30 24	Secrétaire
Cerf	Yann	032 466 57 78	Membre
Charmillot	Vanessa	032 466 22 89	Membre
Broquet	Valérie	032 466 32 12	Représentante commune Courchavon-Mormont
Ruchti	Angéline	079 411 53 19	Représentante commune Basse-Allaine
REPRÉSENTANTS DES PARENTS			
Rondez	Marielle	078 698 23 43	Représentante parents Courchavon-Mormont
Ramseyer	Nadège	079 891 62 05	Représentante parents Basse-Allaine

RESPONSABILITÉ DES ENSEIGNANTS

Les enseignants sont responsables de votre enfant durant le temps scolaire uniquement, selon l'horaire reçu. Les enfants qui viennent tôt à l'école ou qui s'attardent après la fin des cours sont sous la responsabilité des parents.

ABSENCES

En cas de maladie ou rendez-vous chez le médecin, dentiste... les parents avertissent l'enseignant-e avant le début des cours (voir n° tel des écoles) ainsi que le bus si besoin.

En cas d'absences répétitives selon un horaire fixe (logopédie, ergothérapie...), un seul mot d'excuse en début d'année suffit.

Pour les élèves de 3P à 8P, les excuses sont à inscrire à la fin du carnet de devoirs (pages prévues à cet effet).

Pour les élèves de 1P-2P, un mot écrit doit être transmis à l'enseignante.

Lorsque l'absence dépasse 10 jours, un certificat médical est nécessaire.

les enfants **malades** guérissent mieux à la **maison**...



POUX

Merci d'informer rapidement l'enseignant-e de votre enfant en présence de poux.

Diverses informations et conseils sont à disposition sur le site suivant :

<https://www.jura.ch/DES/SSA/Sante-scolaire/Sante-scolaire.html>

DEMANDE DE CONGÉ SPÉCIAL

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

Les parents doivent utiliser le formulaire intitulé « demande de congé spécial » qu'ils peuvent se procurer auprès de la direction : ep.basseallaine@edu.jura.ch

Le formulaire ainsi qu'une lettre de motivation écrite et d'éventuelles attestations sont à envoyer à la commission d'école avec copie à la direction.

La durée maximale des congés accordés à un élève ne pourra pas être supérieure à 8 jours par cycle.

La commission d'école est compétente pour octroyer des congés jusqu'à cinq jours.

Pour des congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement.

AUTORISATIONS DE CONGÉ SANS JUSTIFICATION (SELON ART. 93 DE L'OS)

« Art. 93¹ : Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Département arrête les directives nécessaires ».

Les coupons sont à demander à l'enseignant-e, à remplir et à transmettre à la Direction par le biais de l'enseignant-e minimum 10 jours avant.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les enfants se déplacent jusqu'à leur classe en transport scolaire. L'horaire est en pièce jointe. Cependant, il est conseillé d'être dans la cour de l'école 5 minutes avant le départ du bus.

Rappel : durant les 2-3 premières semaines de la rentrée, il peut encore y avoir quelques changements d'horaire.

Nous vous remercions de votre compréhension.

SÉCURITÉ

Cours des écoles : Rappel : les cours des écoles sont utilisées par des enfants.

Les véhicules, s'ils sont vraiment obligés d'y entrer, doivent se déplacer au pas.

De plus, les cours des écoles sont sans surveillance avant et après les heures de classe.

Il est donc judicieux de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école et exiger leur retour à la maison dès la fin des cours. Cela évite bien des soucis.

Pour les élèves de 1P-2P, **l'accueil commence :**

le matin : - à 7h50 à Courtemaiche

- à 7h50 à Buix

l'après-midi : - à 13h20 à Courtemaiche

- à 13h30 à Buix

ASSURANCES

En cas d'accident survenu lors d'activités scolaires, l'assurance complémentaire de chaque commune (Basse-Allaine+Courchavon) intervient après l'assurance privée des parents.

L'accident doit être annoncé à la direction qui fournira un formulaire de déclaration d'accident.

Cette assurance ne couvre toutefois pas les transports d'élèves effectués par les parents. Il est donc recommandé de contracter une **« assurance occupant » dans le contrat d'assurance voiture.**

Dommages à autrui : les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

Dégâts matériels : les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance RC des parents.

Rappel : En cas de **traitement dentaire**, une contribution communale peut être demandée sous certaines conditions. Les formulaires sont à demander à la commune.

CRÈCHE / THÉRAPIES ET AUTRES SUIVIS

En cas de changement d'horaire (course d'école, piscine, patinoire, pique-nique, spectacle, etc...), il revient **aux parents** d'avertir ces différentes instances.

APPAREILS NUMÉRIQUES

Durant les heures de classe, de récréation, et dès l'arrivée dans l'enceinte de l'école, les appareils numériques et les téléphones sont éteints et rangés dans les sacs d'école. En cas de non respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué et pourra être récupéré par les parents auprès de la direction.

L'utilisation de ces appareils est également interdit dans les bus scolaire ainsi que dans le car postal.

OBJETS, VÊTEMENTS ET CHAUSSURES TROUVÉS

Les affaires trouvées sont posées dans l'entrée de chaque école. A la fin de l'année, si des vêtements ou chaussures n'ont pas été récupérés, ils seront donnés à Emmaüs.

VISITES EN CLASSE

Chaque année, diverses personnes interviennent dans les classes : les policiers pour l'éducation routière, une nutritionniste, la conseillère pédagogique, l'infirmière scolaire, la maitresse d'éducation sexuelle, des stagiaires et leurs référents, des remplaçants, le photographe, la commission d'école...

CHANGEMENT D'ADRESSE, DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE OU D'ADRESSE MAIL

Il est très important de nous communiquer (à l'enseignant-e **et** à la direction) tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de mail.

De temps en temps, nous devons vous faire parvenir des documents par mail et c'est souvent en urgence, donc il est indispensable que nous ayons les bonnes indications.

PHOTOGRAPHIE ET VIDÉO

Pour garantir la protection de la personnalité, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires sont priés de le signaler à l'enseignant-e en début d'année scolaire.

SANTÉ SCOLAIRE

L'infirmière scolaire est à disposition des élèves, des enseignants et des parents. Elle entreprend des actions de dépistage, de prévention, de conseil, d'information et d'éducation à la santé.

L'infirmière responsable de notre cercle est Mme Géraldine Longchamp. Votre enfant a la possibilité de la rencontrer lors des permanences, environ toutes les six semaines. Si vous le désirez, vous pouvez la joindre à geraldine.longchamp@jura.ch

Le médecin scolaire est le Dr.Pierre-Olivier Cattin.

Pour le bien-être et le bon développement de votre enfant, il est important de respecter son besoin de bouger, ses heures de sommeil et de veiller à son équilibre alimentaire.

Clinique dentaire : Une fois par année a lieu un examen de dépistage auquel est soumis chaque élève. Le carnet dentaire est un document officiel qui, après la visite dentaire, doit être signé par les parents et rendu au plus vite aux enseignants.

Les parents qui souhaitent bénéficier d'une aide financière doivent adresser une demande à la commune au plus tard 3 mois après la date de facturation au moyen du formulaire accessible aussi par le lien suivant :

<https://www.jura.ch/DIN/SAS/Soutiens-financiers/Soins-dentaires-scolaires/Soins-dentaires-scolaires.html>

Education sexuelle : L'école participe à l'éducation sexuelle des élèves. La loi sur l'école obligatoire précise que les élèves reçoivent à plusieurs stades de la scolarité une information sur la sexualité. Pour respecter la sensibilité et la conviction de chaque famille, les parents ont toutefois la possibilité de dispenser leur enfant de cet enseignement en informant la direction de l'école. Un formulaire est à la disposition des parents.

L'éducatrice en santé sexuelle de notre cercle scolaire est Mme Lando-Wacker / tél. 032 466 43 63.

PISCINE : HORAIRES 2021-2022 À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE

2P Buix	2P Courtemaîche	3P Buix	4P Buix	5P Courchavon	6P Montignez	7P Courtemaîche	8P Courtemaîche
Ma 8h15-9h45	Ma 8h15-9h45	Je 8h15-9h45	Ma 8h15-9h45	Ma 13h30-15h	Je 13h30-15h	Je 13h30-15h	Je 13h30-15h
09.11.21	24.08.21	26.08.21	11.01.22	24.08.21	26.08.21	11.11.21	13.01.22
16.11.21	31.08.21	02.09.21	18.01.22	31.08.21	02.09.21	18.11.21	20.01.22
23.11.21	07.09.21	09.09.21	25.01.22	07.09.21	09.09.21	25.11.21	27.01.22
30.11.21	14.09.21	16.09.21	01.02.22	14.09.21	16.09.21	02.12.21	03.02.22
07.12.21	21.09.21	23.09.21	08.02.22	21.09.21	23.09.21	09.12.21	10.02.22

Horaires généraux des classes de Basse-Allaine pour 2021-2022

	matin	après-midi
1P Buix	lu, me, ve : 7h50-11h20	ma et je : 13h30-15h05
2P Buix	tous les matins : 7h50-11h20	lu et je: 13h30-15h05
1P Courtemaîche	lu, me, ve : 7h50-11h20	ma et je : 13h20-14h55
2P Courtemaîche	tous les matins : 7h50-11h20	lu et ma: 13h20-14h55
3P Buix	tous les matins : 8h-11h30	lu ou ma et je : 13h30-15h05
4P Buix	tous les matins : 8h-11h30	lu et je: 13h30-15h05
5P Courchavon	tous les matins : 8h-11h30	tous les après-midi : 13h30-15h05
6P Montignez	tous les matins : 8h10-11h35	tous les après-midi : 13h40-15h15
7P Courtemaîche	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45
8P Courtemaîche	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45